



Comité Social Territorial du 9 octobre 2023

commentaires et positions de vote

I - Adoption du procès-verbal du 27 juin 2023 : 9H30

AVIS FAVORABLE

II - Rapports pour avis

En introduction, FO a annoncé sa position de vote qui s'appliquera pour les organigrammes, et toutes les transformations de poste des agents :

POSITION DE VOTE DE PRINCIPE DE FO

La position de principe de FO concernant les nouveaux organigrammes et les tableaux de transformation sera déclinée comme suit :

- Cas N°1 :

Augmentation des effectifs, création de postes, ou revalorisation positive des postes, FO est favorable.

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

- Cas N°2 :

Maintien des effectifs, ou absence de revalorisation des postes, Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

- Cas N°3 :

Diminution des effectifs, suppression de postes, ou revalorisation négative des postes, FO est systématiquement défavorable.

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-1 – Pôle Supports Techniques : Proposition d'organisation de la Direction des Moyens Institutionnels 9H45

Commentaires de FO :

le syndicat FO ne s'associe absolument pas au Festival de critiques parfois personnelles émises en réunion préparatoire en direction des élus régionaux, et du Président. Pour nous, Ces points sont totalement hors sujet en CST, comme en prépa.

Idem pour les critiques formulées en direction de certains managers : Pour FO, la concertation avec les agents n'a jamais consisté à aligner des réunions de service pour le principe ou pour le chiffre. Pour FO, la concertation avec les équipes et les agents se mesure dans la relation professionnelle au quotidien.

FO reste favorable à une organisation le plus en régie, notamment pour le service des chauffeurs, mais aussi pour les autres services de la collectivité.

Pour FO, les agents ont été associés.

Passage de 125 à 143 agents.

Augmentation des effectifs, création de postes, ou revalorisation positive des postes, FO est favorable.

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

II-2 – Direction Générale des services : Direction de la Communication, des Relations Publiques et du Nouveau Siècle 10H

Commentaires de FO :

Pour FO, Le décalage d'une demi-heure pour la réunion de restitution est totalement anecdotique, et nous a permis d'arriver bien en amont de la réunion.

Pour FO, le principal porte sur la concertation avec les agents qui, en l'occurrence, a bien eu lieu.

Passage de 109 à 130 agents

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

II-3 – Pôle Proximité, Rayonnement, Culture et Sport : DARRU : transfert de la fonction accueil institutionnel 10H15

Commentaires de FO :

(Bien assise !)

Le travail de bascule du standard téléphonique de l'accueil vers le numéro vert est réellement une évolution favorable et bienvenue pour le confort de travail des agents.

Le transfert à périmètre constant a le mérite de permettre une stabilité des organisations pour les agents.

La méthode de travail employée consistant en l'écoute, l'ouverture d'esprit, l'empathie envers les agents est à ce titre remarquable, et se révèle une constante de votre pratique.

La volonté de coconstruction est réelle, et palpable dans le travail avec les équipes.

L'évolution de l'organisation interne a pour objet de faciliter l'accès au service public pour les usagers.

Enfin, il est souligné à de nombreuses reprises le caractère volontaire des agents dans la démarche : Bravo pour cette mise en valeur des agents.

L'ensemble de ce bilan est évidemment très favorable et met encore une fois en exergue le travail de qualité de Mme Elise MAILLART et de ses équipes.

Chez FO, Nous formons le vœu que ces pratiques rayonnent et soient diffusées au sein de la collectivité, via par exemple le coaching professionnel.

Sur le sujet précis de l'accueil :

Le syndicat FO maintient que le travail d'accueil et d'orientation des usagers doit se faire en collaboration avec les agents, mais aussi avec les collectivités environnantes, et particulièrement quand elles sont géographiquement très proches (comme la MEL par exemple), ce afin éviter l'effet de mille-feuille territorial pour les usagers. Pour rappel, cet effet de mille-feuille territorial devait être combattu au travers de la Loi Notre. En ce point, l'atteinte de l'objectif prôné par cette loi s'avère être un véritable échec, voire très certainement une aggravation du phénomène.

Nous vous renvoyons sur ce sujet au dernier rapport de séance plénière du CESER régional du 26 Septembre 2023, portant notamment sur la précarité, et qui établit que très nombreux bénéficiaires potentiels d'aides du territoire de notre région Hauts-de-France n'y recourent pas, ou n'y accèdent pas, alors qu'ils sont pour certains dans une situation de très grande précarité. Pour FO, une réflexion globale sur ce sujet de l'accueil des bénéficiaires et usagers ne peut être occultée.

Pour le reste,

Passage de 98 à 114 agents pour cette direction.

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

II-4 – Pôle Mobilités, Infrastructures et Ports : Proposition d'ajustement de l'organisation de la Direction de la Mer, des Ports et du Littoral 10H30

Commentaires de FO :

Pour FO, les changements portant sur le nom d'une cellule professionnel n'ont pas forcément un impact fort sur les missions des agents.

Par ailleurs, les effectifs globaux ne semblent pas évoluer ni à la hausse, ni à la baisse. Les modifications sont donc mineures.

Ces nouvelles organisations doivent être éprouvées par les agents, FO s'abstient notamment sur les réorganisations à effectifs constants.

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

II-5 – Transformations de postes : création, suppression et changement de catégorie d'emploi 10H45

Poste 1 : A2.2 à A3

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Poste 2 : A3 à A3

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 3 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 4 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 5 : B2 à A3

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 6 : B2 à B2

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 7 : A2.2 à A2.2

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

Poste 8 : B3 à B2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 9 : A3 à A2.2

BILAN POSITIF = AVIS FAVORABLE

Poste 10 : A1.3 à A1.4

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

Poste 11 : A3 à A3

BILAN NEUTRE = ABSTENTION

II-6 – Rapport Social Unique (RSU) 2022 11H

Commentaire de FO :

La présentation de ce rapport répond à un formalisme tout particulier qui permet peu aisément l'analyse.

Il s'agit essentiellement de données brutes, sans comparaison avec les années précédentes. Cela revient à juger un instantané, une photo de la collectivité, mais une photo de mauvaise qualité.

Comme évoqué en 2020, pour FO, Il serait intéressant de constater les effets de la loi de transformation de la FP sur la répartition femmes hommes, mais aussi sur l'éventuel recours aux contrats de projet, etc. ... FO préconise encore que soit envisagée à terme une Etude d'impact régional de cette loi de transformation.

Pour le reste, au sein de notre collectivité, pas de DUERP, pas d'ACFI, pas de PDME, un contrôle médical des agents largement perfectible. Ces éléments absents sont pourtant majoritairement obligatoires.

Compte tenu des éléments : avis défavorable.

BILAN NEGATIF = AVIS DEFAVORABLE

II-7 – RTT fixes 2024 11H15

Commentaires de FO :

>RTT fixes 2024

o Vendredi 10 mai 2024

o Lundi 20 mai 2024 (lundi de Pentecôte)

o Vendredi 16 août 2024

Les agents du versant Nord de la Région Hauts-de-France ont connu un système des RTT libres (et non fixes) qui fonctionnait très correctement. FO est favorable à la liberté de s'organiser pour les agents régionaux.

L'organisation actuelle laisse par ailleurs à penser que le lundi de pentecôte est toujours férié pour les agents régionaux. Or, il s'agit bien d'une fermeture imposée par l'employeur et réalisée sur le compte des RTT des agents. D'ailleurs la journée de solidarité tombe encore une fois le lundi de Pentecôte.

✓ Avis de FO : Défavorable en l'état

Explications de vote : **FO** est favorable à la liberté de chacun de s'organiser, notamment concernant les RTT des agents régionaux.

III - Rapports pour information

III-1 – Présentation du repère social 2022 11H20

Commentaire de FO :

Pour FO, ce portrait de notre collectivité apparaît toujours inquiétant.

Nous reconduisons notre analyse de 2018 :

Pour FO, La collectivité régionale doit anticiper le problème de vieillissement des agents régionaux, et les conséquences de la pénibilité au travail pour ces populations, surtout au sein des EPLE.

Ce problème de vieillissement est aussi à prendre en compte dans les services administratifs, financiers et des Directions opérationnelles.

POUR FO, REDUCTION DES EMPLOIS PERMANENTS ET AUGMENTATION DE LA PRECARITE N'ONT JAMAIS PERMIS DE FAIRE FACE AUX ENJEUX A LONG TERME D'UNE COLLECTIVITE AUX COMPETENCES ET AUX MISSIONS PERENNES.

III-2 – Modalités d'attribution des titres restaurant au choix des agents 11H35

Commentaires de FO :

Sur la forme,

Curieusement le 06/07/2020, ce point passait pour avis en CT et non pour information.

On aurait presque l'impression que l'on ne souhaite pas forcément recueillir l'avis des représentants du CT ou CST, sur un point important mais qui aurait déjà pu faire l'objet d'un arbitrage interne.

C'est regrettable parce que le rapport présenté en 2020 était intéressant et présentait de manière objective les avantages et inconvénients des 2 formules de TR, papier et dématérialisé. Très curieusement là aussi, on ne retrouve plus ces tableaux avantages/inconvénients.

Sur le fond,

FO s'est déjà exprimé très clairement en faveur des titres papiers qui présentent les avantages suivants :

Certains commerçants ne fixent pas de limite au nombre de tickets

Les Tickets papiers peuvent être utilisés le dimanche. (ce qui apporte des entrées d'argent aux restaurateurs qui ont le courage de travailler durant ces journées)

Les TR papiers peuvent être donnés aux enfants, ou toute personne en difficulté.

La carte des TR limite l'utilisation à 2TR par jour et exclut par exemple certains jours d'utilisation.

Assez peu de commerçants refusent les TR en version papier, malgré la lourdeur de gestion récente (personnellement uniquement chez une chaîne de fast food de sandwich avec un nom de métro dont on peut largement se passer).

Néanmoins, dans la mesure où ce rapport laisse le choix aux agents d'opter pour le support de leur choix.

BILAN POSITIF

Commentaires de FO :

FO est depuis toujours favorable à la déprécarisation des contractuels.

Je vous rappelle les positions de FO en CT du 15/02/2021 :

FO est favorable à une plus grande rationalisation des déprécarisations et surtout à une plus large déprécarisation des agents contractuels en Région Hauts-de-France.

Le dispositif adopté est conforme aux échanges et nombreuses propositions constructives de FO.

Ce dispositif évite les écueils de critères proposés par certains participants aux groupes de travail, qui s'avéraient très clairement en pratique, soit discriminatoires (discrimination fondée sur l'âge) et répréhensibles à ce titre, soit sujets à fausse déclaration et sans aucun moyen réel de contrôle (Discrimination fondée sur la situation conjugale).

FO avait validé donc ce dispositif essentiellement en raison de la transparence dans les critères retenus.

AVIS DE FO : FAVORABLE

A noter : Les autres s'abstiennent de prendre position POUR ou CONTRE.

➤ ***L'avis du CT était favorable grâce au seul vote de FO et la Région avait suivi l'avis émis par FO.***

Aujourd'hui, FO est dans la même lignée : CONTRE la précarisation, POUR la sécurisation de la situation des agents régionaux.

Les obstacles matériels pour candidater doivent être levés.

Certains agents continuent de vouloir postuler par courrier. Ce choix doit leur être laissé.

Enfin, proposition de FO : La révision des critères pourrait aussi amener à réduire la durée d'ancienneté des contractuels actuellement de 2 ans, pour permettre d'atteindre les objectifs de plus large déprécarisation.

BILAN POSITIF

III-4 – Point d'information sur la Protection sociale complémentaire 12H05

Commentaires de FO :

A ce stade, il s'agit d'une information certes inquiétante, mais d'une information qui pour l'instant n'impacte pas encore les contrats des agents régionaux. Le rôle de FO n'est pas d'agiter le chiffon rouge et de propager une crainte démesurée auprès des agents à ce stade. Chez FO, nous savons communiquer sur des données stabilisées, et surtout notre mission n'est pas à ce stade d'engager les agents à un désengagement massif et brutal qui pourrait être particulièrement préjudiciable au contrat global comme aux agents.

Pour FO, l'augmentation exposée par le prestataire sur la prévoyance pourrait effectivement devenir prochainement rédhitoire, et aboutir dans les proportions exposées à une désaffiliation des agents.

C'est pourquoi chez FO, dès la connaissance de ces éléments, notre avis a été que l'augmentation de la participation employeur doit venir compenser ces augmentations, qui ne pourront évidemment pas être absorbées par le budget des ménages des agents régionaux... Budget des ménages régionaux qui a été aussi largement impacté par l'inflation, l'absence prolongée d'augmentation du point d'indice, l'absence de versement de primes de pouvoir d'achat, ou de régime indemnitaire adapté à l'évolution des coûts de notre société.

FO restera attentif à l'évolution de ce dossier.

Nous comptons évidemment sur l'Administration régionale pour communiquer très rapidement les informations aux agents, notamment en cas d'ouverture d'un droit exceptionnel à résiliation.

III-5 – Cumul activité : agent Région / conducteur de car 12H20

Commentaires de FO :

CT du 15 mai 2023 : FO avait voté **POUR** ce dispositif rejeté par beaucoup d'autres, qui bien que présentant des imperfections, se révélait favorable pour les agents régionaux, leur ouvrant de nouveaux droits.

Nos remarques portaient sur la durée de maintien en profession de conducteur, les conséquences d'une rupture anticipée (et notamment la certitude de ne pas devoir rembourser la formation) ou même d'une mutation du conducteur au profit d'une autre Région. Idem sur le risque d'une augmentation de la pénibilité pour les agents.

Mais, dans la mesure où cette possibilité de cumul offre un droit nouveau aux agents, celui de pouvoir cumuler légalement certaines activités et d'augmenter leur pouvoir d'achat, nous sommes favorables à cette mesure.

FO souhaite favoriser l'ouverture de nouveaux droits aux agents. (et même s'il est possible que très peu d'agents soient intéressés).

(Pour FO, on ne peut pas réclamer des nouveaux droits et fermer systématiquement la porte aux propositions de l'exécutif.)

Au final, ce bilan laisse apparaître un intérêt des agents pour ce dispositif et nous en félicitons les acteurs concernés, comme les agents qui ont souhaité postuler.

Ce dispositif ne sera évidemment pas la solution unique et magique à la pénurie de conducteurs de cars. Mais il aura apporté sa contribution et permis aux agents d'expérimenter une voie différente pour augmenter leur pouvoir d'achat.

Bien syndicalement.

*Vos Représentants **FO** au CST :*

Stéphane WAVRANT

Secrétaire Général

Lionel BERAL,

Secrétaire Général Adjoint

FIN